

Faut-il restituer les oeuvres d'art issues de la colonisation?

Le débat agite les musées français. Le rapport sur «La restitution du patrimoine africain» au président Macron sera rendu public ce vendredi 23 novembre. Un exemple à suivre pour la Belgique? Pas si sûr...

JOHAN-FRÉDÉRIK HEL GUEDJ

Le 28 novembre 2017, en voyage officiel à Ouagadougou, Emmanuel Macron souhaitait publiquement que *«d'ici cinq ans, les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique»*. Dans la lettre de mission aux deux auteurs du rapport, l'universitaire et activiste sénégalais Felwine Sarr, et l'historienne de l'art Bénédicte Savoy, le Président français soulignait que le retour des œuvres dans leur pays d'origine pourrait prendre *«différentes formes»*, entraînant le cas échéant *«des modifications pérennes des inventaires nationaux, et des restitutions»*.

Les auteurs ont voulu centrer leur rapport à charge, qui instruit en termes souvent abscons le procès des institutions muséales

occidentales, sur la notion de «restitutions».

Felwine Sarr, que son soutien aux groupements des Indigènes de la République ne porte pas à l'extrême modération, et Bénédicte Savoy, auteur d'un ouvrage sur les patrimoines annexés par la France en Allemagne en 1800, sont des partisans déclarés de restitutions définitives et sans restriction. De manière générale, ils rangent tous les objets concernés dans la catégorie des biens «mal-acquis», ce qu'éminents spécialistes, autorités en la matière, comme Hélène Loup, historienne et marchande française, jugent abusif: nombre de ces pièces ont été acquises en toute transparence par des chercheurs, des voyageurs, des marchands... Bref, le débat est âpre, qui aurait valu un rapport élaboré dans des conditions sereines, ce qui ne semble pas être le cas.

Certains contributeurs de ce rapport, comme Marguerite de Sabran (directrice du département des arts d'Afrique et d'Océanie chez Sotheby's) auraient été cités sans consultation, ce qui place la maison de vente en porte-à-faux. Et, à notre connaissance, il apparaît qu'aucun marchand d'art premier résidant en France n'aurait été

consulté.

Il semble enfin que l'Élysée adopte d'ores et déjà une position d'attente sur ce document, la présidence rappelant que le contenu d'un tel rapport ne lie pas nécessairement ses commanditaires.

Prendre le temps

En Belgique, le débat pourrait surgir au détour des salles du nouveau musée de Tervuren, qui doit ouvrir ses portes le 8 décembre prochain. Les interlocuteurs consultés à ce sujet par la ministre de la Politique scientifique, Zuhair Demir, auraient plutôt suggéré une autre méthode: au lieu de prendre précipitamment position comme le Président français à Ouagadougou pour ensuite choisir des rapporteurs au statut biaisé, il

conviendrait de s'attacher d'abord à travailler dans le cadre de commissions équilibrées sur les aspects historiques, géopolitiques, commerciaux. Il serait aussi indispensable d'engager une réflexion juridique complète sur les traités internationaux en vigueur et les amendements éventuellement souhaitables, dans le cadre d'accords bilatéraux, et d'une éventuelle révision des

textes régissant le patrimoine.

Après la demande initiale de restitution du président du Bénin, Patrice Talon, et la création, le 12 septembre, d'un Comité chargé de la coopération muséale et patrimoniale entre la France et le Bénin, le directeur du musée de Tervuren, Guido Gryseels, rappelle qu'à ce jour, à sa connaissance, aucune institution africaine n'a réclamé semblable restitution.

La restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle. Felwine Sarr et Bénédicte Savoy. À paraître aux éditions du Seuil.

En Belgique, à ce jour, aucune institution africaine n'a réclamé la restitution de son patrimoine culturel.